

l'essentiel

FÉVRIER 2026 - N° 304

www.saint-nazaire-les-eymes.fr -  Ville de Saint-Nazaire-les-Eymes



Bloc-Notes

MAIRIE

☎ 04 76 52 24 29

385 chemin du Village

38330 Saint-Nazaire-les-Eymes

www.saint-nazaire-les-eymes.fr

✉ secretariat@mairie-sne.fr

Horaires d'ouverture au public

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h-17h

Accueil physique :

Lundi : 13h-19h / Mardi, jeudi, vendredi : 13h-17h

Mercredi : 8h-17h

Vacances scolaires : lundi, mardi, jeudi et

vendredi 13h-17h, mercredi 8h-12h

Permanence du service urbanisme

Sur rendez-vous : lundi de 17h à 18h30

Accueil téléphonique : lundi de 15h à 17h,

mercredi, jeudi et vendredi de 13h à 17h

CCAS ☎ 04 76 52 24 29

Services techniques

☎ 04 76 52 91 21 - Fax : 04 76 52 20 87

Police municipale ☎ 04 76 52 99 46

Bibliothèque municipale L'Oiseau Lyre

☎ 04 76 77 95 04 ✉ bibliotheque@mairie-sne.fr

Ouverture au public : Mardi : 16h - 18h

Mercredi : 10h30 - 12h et 17h - 19h

Vendredi : 16h - 18h / Samedi : 10h30 - 12h

Pendant les vacances scolaires :

uniquement les mercredis de 16h à 19h.

Service Enfance Jeunesse ☎ 04 76 52 43 55

✉ responsable-enfancejeunesse@mairie-sne.fr

Ecole primaire du Manival :

✉ ce.0382161t@ac-grenoble.fr

maternelle ☎ 04 76 52 17 26

élémentaire ☎ 04 76 52 31 50

Structure multi-accueil intercommunale

« Les Coccinelles » ☎ 04 76 52 34 80

✉ multiaccueil.stnazaireleseymes@le-gresivaudan.fr

Relais Petite Enfance « Les Grésimômes »

☎ 06 02 52 65 73

✉ rpe.lesgresimomes@le-gresivaudan.fr

Pour plus d'informations

www.le-gresivaudan.fr/119-rpe-les-gresimomes.html

Prochaine publication : Essentiel de Mars

Parution : fin février

Articles à soumettre avant le dimanche 1^{er} février

à ✉ michele.flamand@wanadoo.fr

ou à déposer en mairie.

ATTENTION : Compte-tenu du changement de l'équipe municipale en mars, il n'y aura pas d'Essentiel distribué fin mars.

Agenda de février

Ces dates sont annoncées sous réserve de modifications.

■ **Samedi 31 janvier** : réunion du groupe de lecteurs de la bibliothèque, à 9h30 en salle des 2 colonnes. Plus d'informations à la bibliothèque.

■ **Vendredi 6 février** : permanence du CCAS de 10h à 12h en mairie sur RDV

■ **Vendredi 6 février** : permanence de l'avocate en mairie de 14h à 16h sur RDV

■ **Jeudi 19 février** : permanence France Services de 13h30 à 16h30 devant la mairie

■ **Lundi 23 février** : ciné seniors lundi à l'Espace Aragon de Villard-Bonnot. Navette gratuite. Inscription auprès du CCAS de St Nazaire au plus tard jeudi 19 février

■ **Lundi 23 février** : lancement de la campagne de piégeage du frelon asiatique à 19h à la caserne → page 6 ([Attention changement de date](#))

■ **Samedi 28 février** : thé dansant proposé par La Rose des Temps à 14h30 en salle CARTIER-MILLON → page 6

Notez-le

■ INSCRIPTION À L'ÉCOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-27 AVANT LE 31 MARS

Les parents dont les enfants sont nés en 2023 doivent les préinscrire à l'école maternelle au plus vite. Un imprimé spécifique est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site de la commune www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Enfance-Seniors > Vie scolaire > Ecole primaire (PS-CM2).

Cette pré-inscription est indispensable et urgente pour les prévisions d'effectifs demandés par l'académie. De ces effectifs peut découler ou non une ouverture de classe sur la commune.

■ CIRCULATION INTERDITE SUR LE CHEMIN DE CHALENDRIER

Afin de préserver la sécurité et la tranquillité de tous, une nouvelle réglementation vient d'entrer en vigueur sur le territoire communal. Il sera désormais interdit pour tout véhicule à moteur de circuler et de stationner sur le chemin du Chalendar au-delà de la pépinière « la Palmeraie des Alpes ».

Cette mesure vise à éviter la dégradation des bords de champs et des parcelles agricoles et à garantir le respect des espaces et des personnes.

Pour toute question, il est possible de se rapprocher de la Police Municipale.

■ AIDES FINANCIÈRES POUR PANNEAUX SOLAIRES

Vous avez peut-être déjà reçu un SMS indiquant « Ville : St Nazaire les Eymes Des aides de l'état sont mises en place pour l'installation de panneaux solaires ... » ou des mails indiquant « Je suis mandaté par la ville de ST NAZAIRE LES EYMES pour vérifier auprès des propriétaires si une installation de panneaux photovoltaïques a réellement du sens et si des aides peuvent s'appliquer selon la situation du logement... ».

Sachez que la commune n'a mandaté AUCUNE ENTREPRISE. Nous vous recommandons donc la plus grande prudence quant à ce type de démarche.



■ Population légale de la commune

L'INSEE nous indique que les populations de référence au 1^{er} janvier 2023 qui seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 sur la commune de St Nazaire sont les suivantes :

- population municipale :
3 016 habitants (+3)

- population comptée à part :
87 habitants (0)

- population totale :
3 103 habitants (+3)

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation

mobile recensée sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- Les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune.

- Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune,


la communauté faisant partie de la liste suivante :

- services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales

- communautés religieuses

- casernes ou établissements militaires.

- Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part. Plus d'information sur  www.insee.fr

■ Mini compte-rendu du 16 décembre 2025

1. **Budget primitif Commune 2026** - reconduction du quart des crédits d'investissement

2. **CCLG** - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif au transfert de la compétence Domaine nordique du Barioz au 30/10/2025

3. **CCLG** - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif au transfert de la compétence Funiculaire de Saint-Hilaire-du Touvet au 30/10/2025

4. **Renouvellement de la convention territoriale globale avec la CAF**

5. **Restaurant scolaire** - approbation des nouveaux tarifs applicables au 01/01/2026 (Agents et enseignants)

6. **Frais de fonctionnement du centre médico-scolaire (médecine scolaire)** – Convention de participation financière 2024-2025

7. **Service Enfance-Jeunesse** – Création d'un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation à temps non complet pour l'espace jeunes à compter du 01/01/2026

8. **Service Enfance-Jeunesse** – modification du règlement de fonctionnement de l'espace jeunes à compter du 01/01/2026

9. **Service Enfance-jeunesse** - Tarifs de l'espace jeunes à compter du 1^{er} janvier 2026

10. **Conventions de servitudes sur des propriétés privées** Chemin des Pinardes relatives à la présence de dispositifs d'éclairage public

■ Modification du délai de recours contre les autorisations d'urbanisme

La loi n° 2025-1129 du 26 novembre 2025, dite loi « Huwart », de simplification du droit de l'urbanisme et du logement est entrée en vigueur. Cette loi a eu plusieurs conséquences sur le droit de l'urbanisme et un nouvel article (L.600-12-2) a été ajouté au code de l'urbanisme.

L'évolution majeure concerne les délais de recours contre les autorisations d'urbanisme (Permis de construire et déclaration préalable) :

- Le délai de 2 mois pour déposer un recours contentieux est inchangé.

- Le délai de 2 mois pour déposer un recours gracieux passe à 1 mois.

- Dorénavant, l'exercice d'un recours gracieux ne suspend plus le délai de 2 mois pour exercer un recours contentieux.

Ces dispositions s'appliquent à toutes les autorisations d'urbanisme délivrées à partir du 28 novembre 2025 dernier.

Pour rappel, les recours contentieux sont adressés en mairie, au tribunal administratif et au bénéficiaire de l'autorisation. Les recours gracieux sont adressés en mairie et au bénéficiaire de l'autorisation.

■ Artistes en jardins 2026 ouvre les portes aux inscriptions des artistes

Après le succès des éditions 2024 et 2025, la commission Culture de la Commune de Saint-Nazaire les Eymes, avec la participation active d'habitants, organise l'exposition artistique « **Des artistes en jardins** » avec le soutien de la Communauté de communes Le Grésivaudan et de l'association Sport et Culture **les 6 et 7 juin 2026**.

Cette exposition a pour but la mise en valeur de créations d'artistes du Grésivaudan dans des jardins d'habitants de la Commune de Saint-Nazaire les Eymes. Ce projet artistique permet à la fois aux artistes d'exposer leurs œuvres dans un cadre verdoyant et d'échanger avec un large public.

Les artistes intéressés par ce projet peuvent adresser avant le 24 mars leur candidature à l'adresse

✉ exposition.artistesjardins@gmail.com

accompagnée d'une description de la démarche artistique et des techniques employées, ainsi que de photographies de quelques œuvres.

Les œuvres proposées à l'exposition doivent comprendre au moins une œuvre cohérente avec le thème « **le printemps** ».

Le règlement de l'exposition est accessible par ce QR code ou sur demande à l'adresse

✉ exposition.artistesjardins@gmail.com



■ Retour sur le calendrier de l'avent inversé

A l'initiative de l'équipe enseignante, tout au long du mois de décembre, les enfants de l'école maternelle ont confectionné de petits présents avec leurs parents pour les anciens de Saint Nazaire les Eymes.

Le mardi 16 décembre, les enfants et les anciens se sont donc retrouvés à la salle CARTIER-MILLON afin de partager un moment convivial (chants, lecture d'albums aux enfants, remise de cadeaux...).



■ Portrait d'agent

La galerie de portraits du personnel communal se poursuit. Après le service Enfance Jeunesse avec Marine notre cheffe de cuisine et animatrice, Pauline animatrice et Laura ATSEM, vous avez découvert Thomas, agent des services techniques, Eric, agent de police municipale, Alexandra agent d'accueil et d'état civil, Sylvie aux affaires générales, Cheyenne, assistante administrative à la comptabilité et aux ressources humaines, Isabelle coordinatrice comptable, Aymeric en charge de l'urbanisme et voici Trinh en charge des ressources humaines.

Je m'appelle Trinh HO, j'ai 53 ans, et je suis la responsable des ressources humaines depuis un peu plus de trois ans. Avant cela, j'avais travaillé pendant 24 ans à la CPAM de l'Isère, toujours dans le domaine des ressources humaines. Du point de vue « RH », le fonctionnement d'une commune peut être comparé à celui d'une entreprise.

Cela signifie que la commune est confrontée aux mêmes enjeux : attractivité de ses postes, politique salariale, gestion des emplois et des compétences.

La gestion des carrières publiques est régie par les règles du code général de la fonction publique, et mon rôle est de veiller au respect de celles-ci. Je conduis les procédures de recrutement, coordonne l'élaboration de la paie, et assure le suivi de la carrière des agents (avancement, formation, retraite, discipline), cela avec le concours de Cheyenne qui s'est présentée dans l'Essentiel de novembre.

Il y a en outre une dimension importante de planification dans ce poste, avec l'élaboration et le suivi budgétaire de la masse salariale, la mise en œuvre des lignes directrices de gestion. La commune emploie en moyenne une quarantaine d'agents, qui représentent 31 équivalents temps plein, c'est autant de situations individuelles à



connaître pour lui permettre d'être un bon employeur.

J'apprécie le contact humain que permet ce poste, et la variété des sujets qu'il permet d'aborder. Malgré la récurrence de certaines opérations, on y rencontre régulièrement des situations nouvelles qui permettent de continuer à apprendre.

■ Destination Neige

Pour la 5^{ème} année, le SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise) renouvelle son dispositif Destinations Neige jusqu'au 6 avril 2026.

Ce service propose 7 lignes de bus desservant 5 stations de ski : Chamrousse, Les 7 Laux (Prapoutel et Le Pleynet), Le Collet et le Col de Porte.

Sur présentation de votre titre de transport vous pourrez profiter d'une réduction sur vos forfaits dans ces stations.

Tarif depuis le Grésivaudan : 6 € aller/retour le jour même

Une réservation est possible jusqu'à 72h à l'avance et jusqu'à 15 minutes avant le départ depuis Crolles vers les 7 Laux-Prapoutel afin de vous assurer d'une place dans le bus à l'aller comme au retour. Des frais de 0,50 € s'appliquent alors pour chaque trajet. bus-et-clic.com/mreso
Plus d'infos sur www.reso-m.fr/803-destinations-neige.htm

■ Un nouveau tchat confidentiel dédié à la protection des jeunes

Vous avez moins de 18 ans et vous recherchez un espace d'écoute pour un problème à la maison, dans la rue, sur les réseaux sociaux, au collège... ?

Depuis le 20 novembre, la plateforme en ligne l'Espace Mineurs vous est dédiée avec un tchat confidentiel disponible à tout moment.

Cyberharcèlement, violences physiques et sexuelles, prostitution, chantage, racket, trafic de drogues... Pour faire face à ces situations auxquelles les jeunes peuvent être exposés aujourd'hui, le site de la police et de la gendarmerie nationale « Ma Sécurité » vient d'ouvrir un espace spécifique d'échanges pour les moins de 18 ans : **Espace Mineurs**.

Vous pouvez y accéder en passant par la page d'accueil du site **Ma Sécurité**.

Cet espace numérique a été conçu pour offrir un cadre « sécurisé et bienveillant » aux enfants et aux adolescents confrontés à des situations de danger, de violence, de maltraitance ou d'exposition à des risques en ligne.

Pour faciliter l'accès des jeunes à une aide, de façon discrète et immédiate, l'Espace Mineurs propose notamment un **tchat sécurisé, ouvert 24h/24 et 7j/7** où le jeune peut être « écouté, conseillé et soutenu ».

Vous pouvez accéder directement au tchat en cliquant sur « J'ouvre le tchat », ou bien choisir l'un des contextes proposés (avec pour chacun différentes situations) :

- À la maison, dans la rue, au sport...
- Sur les réseaux sociaux
- Au sein de l'école, du collège ou du lycée

Conçu avec des élèves du CM2 à la terminale, l'Espace Mineurs propose des contenus pensés avec et pour les jeunes. En plus du tchat, vous trouvez des fiches de conseil et de prévention et des ressources pédagogiques.

Que propose le tchat ?

Ce tchat confidentiel est au cœur du dispositif. Il permet d'échanger avec des policiers et des gendarmes formés à l'accueil de cette population, avec l'accompagnement d'une psychologue.

Lors de cet échange :

- l'utilisateur bénéficie d'une écoute attentive et personnalisée,
- sa situation est évaluée au regard des éléments décrits,
- il est ensuite orienté vers des professionnels spécialisés ou vers une procédure judiciaire si cela s'avère nécessaire.

Rappel

En cas d'urgence, il faut appeler le ☎ 17 (Police secours), le ☎ 112 (pour tous les pays de l'Union européenne) ou le ☎ 114 (en cas de difficulté à parler et à entendre).

■ Campagne d'élagage sous le réseau électrique haute tension

Enedis et GRDE nous informent que des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres dans le cadre du plan d'entretien et de maintenance des lignes électriques 200Kv vont débiter sur la commune.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise GRDE mandatée par Enedis.

Si la végétation est en domaine privé, le propriétaire de la parcelle reste propriétaire des bois coupés. Les produits de la coupe seront rassemblés et laissés sur place à disposition de ceux-ci.

■ Et si vous empruntiez des œuvres d'art



La Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG) a créé une ARTOTHEQUE dont le service de prêt d'œuvres d'art a ouvert en janvier 2025.

Les objectifs de la création de ce fonds sont de soutenir les artistes professionnels et de favoriser l'accès du plus grand nombre d'habitants à l'art.

C'est un service gratuit si vous avez la carte d'abonnement à une bibliothèque du territoire.

Pour trouver les œuvres, il est nécessaire soit de vous informer auprès de votre bibliothécaire, soit d'aller sur le site habituel des prêts avec votre carte d'abonnement.

Aide pour la rénovation de votre logement Accompagnement local de la Communauté de communes Le Grésivaudan

Depuis plus d'un an, la Communauté de communes Le Grésivaudan anime son propre dispositif dédié à la rénovation et à l'amélioration de l'habitat privé. Un dispositif local qui permet d'éviter les fraudes, les mauvais conseils, et les mauvaises surprises.

Les aides du Grésivaudan visent à soutenir les propriétaires occupants, les bailleurs et les copropriétés dans leurs projets de rénovation, en mettant l'accent sur l'amélioration du confort thermique, le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, l'amélioration des biens loués ou vacants, et la mise aux normes des logements dégradés ou vétustes.

Un accompagnement sur mesure, entièrement gratuit !

Le dispositif d'aide du Grésivaudan, c'est d'abord une démarche de proximité, des conseils neutres et objectifs dispensés par des professionnels (pas des plateformes informatiques), des visites à domicile pour comprendre au mieux vos besoins.

C'est aussi un service entièrement gratuit pour les particuliers.

Il s'adresse à une multitude de situations différentes :

- Vous êtes propriétaire occupant ou copropriétaire ? Vous souhaitez bénéficier d'un état des lieux neutre de votre logement ou de votre copropriété et diminuer vos factures énergétiques ?
- En vieillissant, rester dans votre logement est devenu trop compliqué du fait de sa mauvaise accessibilité ? Vous souhaitez l'adapter pour continuer à l'habiter confortablement le plus longtemps possible ?
- Vous êtes propriétaire d'un logement inhabité mais vous hésitez à le louer car cela vous semble trop complexe, ou trop risqué ? Vous ne pouvez pas louer votre logement car il est trop dégradé ou énergivore ?

N'hésitez plus, appelez ☎ 0801 902 138 (appel gratuit) ou laissez un courriel à ✉ renovation@le-gresivaudan.fr.

C'est gratuit et sans engagement !

Vous préférez nous rencontrer ? Venez dans l'une des permanences (avec et sans rendez-vous) :

- Lundi de 10h à 12h en mairie d'Alleverd-les-Bains - 3 Place de Verdun
- Lundi de 14h à 16h à l'Espace France Services de Pontcharra 33 rue de la Ganterie - Village d'Entreprises du Bréda
- Vendredi de 10h à 12h en mairie de Villard-Bonnot - 20 Boulevard Jules Ferry
- Vendredi de 14h à 16h à la communauté de communes Le Grésivaudan - La Passerelle - 246 rue du Pré de l'Horme à Crolles

Des aides financières et un parcours simplifié

Le Grésivaudan et ses partenaires s'engagent financièrement auprès de vous pour faciliter vos projets de rénovation en vous permettant de minimiser votre reste à charge.

Au-delà des aides financières, bénéficiez d'un conseil technique expert sous forme de préconisations détaillées de travaux, issues de la visite personnalisée de votre logement et/ou de votre immeuble, et d'un accompagnement administratif complet pour simplifier toutes vos démarches de subvention.

Quelques conditions à respecter avant de nous contacter

- Votre logement doit avoir plus de 15 ans.
- Vos travaux ne doivent pas avoir débuté, et devront être réalisés (fourniture et pose) par des professionnels qualifiés.
- Si vous êtes propriétaires occupants, munissez-vous de votre dernier avis d'imposition.

Nouvelle association Apprendre à Apprendre (3A) Pour l'accompagnement des jeunes de 16 à 26 ans

Apprendre à Apprendre (3A) est une association engagée dans l'accompagnement des jeunes pour les aider à développer leur confiance, leur autonomie et leurs compétences, avec comme objectif l'insertion sociale et/ou professionnelle.

Son approche repose sur la bienveillance, l'écoute active et la valorisation du potentiel de chacun avec la conviction que chaque jeune, quel que soit son parcours, peut réussir dès lors qu'il bénéficie d'un environnement encourageant et d'outils adaptés.

À travers des ateliers, des accompagnements individualisés et des projets collectifs favorisant l'ouverture, la créativité et le développement des compétences, les jeunes ont la possibilité de construire leur avenir avec sérénité en apprenant autrement.

En collaboration avec des entreprises et partenaires locaux, des passerelles peuvent être créées entre le monde éducatif et professionnel. Ces partenariats favorisent l'insertion, l'orientation et l'ouverture culturelle des jeunes tout en permettant aux entreprises de s'impliquer concrètement dans un projet à fort impact social et territorial.



Une permanence est organisée le premier mercredi du mois dans la salle de la petite gare de 14h à 16h.

Pour plus d'informations, contacter ✉ lysiane.comte@yahoo.fr ou ✉ rezika_achouri@hotmail.com
ou ✉ 3accompagnement@gmail.com

La vie des associations

ATTENTION
changement de date

■ Nouvelle campagne de lutte contre le frelon asiatique en 2026



- Date : : lundi 23 février à 19h
- Lieu : salle de la Caserne

Participation de la population

En 2026 une 4^{ème} campagne de lutte contre les frelons asiatiques se déroulera sur notre commune, impliquant la participation des apiculteurs et de la société civile.

Calendrier :

• **Au printemps, de mi-mars à mi-mai** ⇒ repérage et destruction des nids primaires et surtout piégeage des reines fondatrices.

Si vous souhaitez participer au piégeage de printemps, merci de vous faire connaître.

• **En été et en automne, d'août à la mi-novembre** ⇒ piégeage en masse des frelons asiatiques autour des ruches, signalement et destruction des nids secondaires www.frelonsasiatiques.fr
Nous souhaitons impliquer encore d'avantage les habitants à participer à cette campagne (signalement et piégeage).

Nous vous proposons de nous rejoindre en nous contactant ✉ stumpf.marty@gmail.com

Une réunion d'information se déroulera lundi 23 février à 19h à la caserne, 197 chemin de la Touvière et non le 16 février comme annoncé par erreur dans le bulletin d'hiver.

■ Thé dansant avec la Rose des Temps



- Date : samedi 28 février à 14h30
- Lieu : salle CARTIER-MILLON

L'Association la ROSE des TEMPS, organise son premier Thé Dansant de l'année, ouvert à toutes et à tous, jeunes et moins jeunes.

Vous pourrez exprimer vos talents de danseur avec l'orchestre d'Alain ROBERT et Donato

Participation : 12€ - consommations sur place : Boissons, cafés et pâtisseries



■ 100 000 tulipes pour les enfants atteints de la maladie du cancer



- Date : de fin mars à mi-avril selon la météo – 7j/7 de 10h à 19h
- Lieu : terrain de R. Gauthier, 13 avenue du Grand Sablon à La Tronche

Le Lions Club Grenoble Porte de France renouvelle son opération pour la 25^{ème} année.

Cueillir et composer son bouquet est un vrai bonheur !

Pour un don de 10 €, 15 tulipes vous seront offertes.

Les bénéfices de cette opération seront versés au service d'hémo-oncologie pédiatrique Hôpital Couple Enfant au CHU de Grenoble aux associations Locomotive, Soleil Rouge, A chacun son Everest et à diverses associations qui œuvrent pour le bien-être des enfants et des personnes malades.

Pour tout renseignement lions-portedefrance.org



PHARMACIES DE GARDE Février 2026



Les gardes sont organisées ainsi chaque semaine :
Nuits du lundi au jeudi (4 nuits) / Nuits du vendredi au dimanche (3 nuits) + journée du dimanche

Ve 30/01 PHARMACIE SILVESTRE (Domène)
Lu 2 PHARMACIE de FROGES
Ve 6 PHARMACIE de BRIGNOUD
Lu 9 PHARMACIE du MANIVAL (St Ismier)
Ve 13 FERRADOU (Versoud)

☎ 04 76 77 23 08
☎ 04 76 45 71 44
☎ 04 76 71 40 03
☎ 04 76 52 23 42
☎ 04 76 77 26 39

Lu 16 PHARMACIE LUU DUC (Crolles)
Ve 20 PHARMACIE BELLE ETOILE (Crolles)
Lu 23 PHARMACIE de BERNIN
Ve 27 PHARMACIE de l'ORCHIDEE (Villard-Bonnot)

☎ 04 76 08 01 59
☎ 04 38 92 02 15
☎ 04 76 08 03 19
☎ 04 76 71 43 36

POUR TROUVER LA PHARMACIE DE GARDE : WWW.SERVICEGARDES.FR